
IOTC-2014-CoC11-08a Add_1[F]

ELEMENTS DE DISCUSSION COMPLEMENTAIRES – POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITE D'APPLICATION

Préparé par le Secrétariat de la CTOI, 26 avril 2014

Le Secrétariat a reçu le rapport suivant et présente les informations de ce rapport pour que les CPC les examinent et prennent toute mesure qu'elles estimeront judicieuse lors de la 11^{ème} session du Comité d'Application :

Annexe – Rapport sur la détention du Navire Naham 4.



agriculture, forestry & fisheries

Department:
Agriculture, Forestry and Fisheries
REPUBLIC OF SOUTH AFRICA

Direction générale : Suivi, contrôle et surveillance , département de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche

Private Bag X2, Roggebay 8012

Demande de renseignements : Lucas Finnish

Tél.: 021 402-3441

Télécopie : 021 402 3113

Courriel : LucasF@daff.gov.za

À L'ATTENTION DU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN

DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE

DIRECTEUR [ADJOINT] : GESTION DES GRANDS PÉLAGIQUES

RAPPORT SUR LA DÉTENTION DU NAHAM N°4

Le représentant du navire a formulé une demande auprès du département le [date à insérer], et le permis a été délivré le [date à insérer]. Le navire est arrivé au port de Cape Town le [date à insérer] et lors des inspections de routine effectuées au port de Table Bay le mardi 30 avril 2013, les agents chargés du contrôle des pêches ont détecté des irrégularités et constaté que l'intitulé de ce navire de pêche, immatriculé en Oman et ayant pour indicatif d'appel le A4DK6, avait pâli.

Le navire a été détenu au port de Table Bay à Cape Town sous le soupçon qu'il prétendait être le Naham N°4. Un analyste judiciaire des services de police de l'Afrique du Sud, appelé à vérifier le nom qui était effacé, a confirmé que le navire portait un autre nom qui était dissimulé sous les lettres peintes « Naham N°4 ».

Au cours de l'enquête, l'agent et les armateurs du navire ont abandonné ce dernier et il a été confirmé que la documentation fournie au point d'entrée avait été falsifiée. Les armateurs et l'agent du navire ne pouvant prouver que le navire au port était le Naham N°4, le navire ainsi que la totalité des produits de la pêche se trouvant à son bord ont été saisis.



L'enquête s'est conclue par la confiscation du navire au profit de l'État, la véritable identité du navire ne pouvant être déterminée par son capitaine. Le navire est détenu depuis au port de Table Bay.

Veillez recevoir nos salutations les plus sincères.



Lettre signée par : M. Lucas Finnish

Désignation : directeur adjoint, Application

DATE : 22 mai 2014

